

**UNIVERSITE DE BOURGOGNE**  
**Master 2 JURISTE D'AFFAIRES Commerce-Distribution-Consommation**  
**Année universitaire 2023/2024**

**CALENDRIER des EXAMENS**

Ce calendrier vaut convocation (*Annule et remplace le calendrier du 14/06/2024*)

matières	date	horaire	lieu	type
<b>Petit Ecrit</b> (1 matière de l'UE1 tirée au sort)	Jeudi 11 avril 2024	de 14h à 16h	Salle S18	écrit
<b>Droit pénal</b>	Jeudi 11 avril 2024	de 16h30 à 18h30	Salle S18	écrit
<b>Grand Ecrit</b> (5 matières tirées au sort)	du lundi 8 mercredi 10 juillet 2024	Envoi du sujet par mail par le secrétariat le 08/07 à 8 h (accuser réception du sujet). Remise des travaux par mail au secrétariat elodie.banus@u-bourgogne.fr (fichier Word et PDF) au plus tard le 10 juillet à <b>23h59</b> .	à distance	écrit
<b>Grand Oral</b>	Vendredi 12 juillet 2024	L'examen consiste en la préparation d'un sujet pendant 1 h 30 suivi d'un entretien oral de 30 minutes.	Prépa : BS Droit Oral : <b>salles 153 D/L &amp; 182 D/L (voir planning ordre de passage)</b>	oral
<b>Soutenances</b>	du 13 au 18 septembre 2024			oral

1. Les candidats sont toujours convoqués 30 minutes avant le commencement des épreuves. L'horaire de convocation est signalé sur les convocations ou affichages qui en tiennent lieu.
2. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée. Cette règle est signalée sur les convocations ou affichages qui en tiennent lieu.
3. Les étudiants devront déposer leurs sacs, trousse et cartables à l'entrée des salles d'examens.
4. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
5. Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant le tiers du temps de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.
6. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve. En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

Dijon, le lundi 1er juillet 2024

Maud Le Barbanchon,  
Responsable de la scolarité UFR DSEP

